

ABONNEMENT.

|                      |        |
|----------------------|--------|
| SAUMUR :             |        |
| En un an . . . . .   | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |
| POSTE :              |        |
| En un an . . . . .   | 35 fr. |
| Six mois . . . . .   | 18     |
| Trois mois . . . . . | 10     |

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Annances, la ligne, . . . | 30 c. |
| Réclames, — . . . . .     | 50    |
| Faits divers, — . . . . . | 75    |

**RÉSERVES SONT FAITES**  
On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
27 Novembre 1876.

### Chronique générale.

Le parti de l'ordre a-t-il une majorité quelconque dans le Sénat? Les scrutins qui ont eu lieu vendredi pour la nomination des deux sénateurs inamovibles nous forcent d'en douter. Si M. Chesnelong, l'un des candidats de la droite, a été élu, M. Renouard, porté par la gauche, l'a été aussi. De plus, pour arriver à ce résultat, trois scrutins ont été nécessaires, et le premier, sans donner la majorité à personne, avait mis au premier rang les candidats de la gauche, MM. Renouard et André, ayant chacun 143 voix, contre M. Chesnelong 142 et M. le général Vinoy 133.

Au second tour de scrutin, comme nous l'avons dit, M. Chesnelong l'a emporté. Cette partie de la journée était pour la droite une grande et belle victoire : en serait-il de même pour la seconde?

Malheureusement on triomphe trop vite : une vingtaine de conservateurs sont partis à la nouvelle du succès obtenu par M. Chesnelong; ils n'ont même pas attendu les scrutateurs, et persuadés sans doute que la victoire était complète, ils n'ont pas voulu manquer le dernier express.

Nous arrivons à la partie tumultueuse de cette longue séance : les républicains profitent des départs que nous venons de signaler pour demander un troisième scrutin immédiat; il n'est pas très-loyal sans doute de se créer une majorité factice par un expédient que fournit l'imprudence d'adversaires trop confiants, mais enfin cela réussit parfois, et le succès *quacunque via* est la grande ressource politique des républicains; que seraient-ils sans cela? La droite riposte en demandant que le scrutin soit ouvert lundi; après une épreuve douteuse, lundi est rejeté.

On propose samedi : les épreuves ne donnent pas de résultat, il faut recourir au scrutin : la gauche demande qu'il ait lieu à la tribune : cette laquinerie achève d'irriter la droite.

— Qui a signé la demande? s'écrie-t-on.  
Le président donne lecture des noms des citoyens Tribert, Bernard, Schœlcher. Des rires ironiques se font entendre; la gauche se fâche, la droite riposte, les interpellations les moins parlementaires se croisent de part et d'autre; le citoyen négrophile, causé de tout le tapage, hurle de son mieux.

Quand le silence se rétablit, le vote commence. Contrairement à tous les usages qui régissent le scrutin public à la tribune, les secrétaires procèdent à un pointage méticuleux, et cela sur l'injonction des gauches, qui, poussant jusqu'au bout leur méfiance insolente, prétendent que certains membres de la droite ont mis dans l'urne deux bulletins.

La proclamation du résultat définitif nous apprend que samedi est repoussé par 131 voix contre 131; l'égalité des suffrages équivaut, en effet, au rejet d'une proposition.

Mais de ce que le vote n'aura pas lieu demain, s'ensuit-il qu'il faille y procéder immédiatement? Vingt orateurs, que ne décourage pas un tumulte jusqu'ici inconnu au Sénat, prennent la parole sur la position de la question; le comte Rampon, le citoyen Tolain et plusieurs républicains, de plus en plus arrogants, insinuent que la droite manque de loyauté; ces messieurs, peu polis, sont rappelés vertement aux convenances; enfin, mardi, jour qui était proposé par la droite, est repoussé, après deux épreuves douteuses; on nommera donc ce soir (vendredi) le second inamovible; on se livre encore à une série d'épreuves pour décider si le scrutin sera ouvert de suite, à quelle heure il commencera, quand il finira, etc.

En somme, le vote a eu lieu de huit à dix heures; à onze heures moins dix minutes, les républicains recevaient la récompense de leurs efforts et de leur mauvaise foi.

Voici le résultat du dépouillement :

Nombre de votants, 272; majorité absolue, 137; MM. Renouard, 140; Vinoy, 128; André, 4.

M. Renouard l'emporte de 12 voix sur le général Vinoy.

Voici ce qu'a été cette longue séance, qu'un spirituel général de la droite a appelée la journée des épreuves.

Le conseil des ministres s'est réuni samedi à Versailles pour s'occuper de la situation faite au cabinet par la nomination d'une commission hostile au projet de loi sur les honneurs militaires. Aucune décision n'a été prise, mais on croit arriver à une transaction pour laquelle M. le ministre de l'intérieur a bien voulu se charger des négociations. La commission ne précipitant pas ses travaux, comme on l'avait cru d'abord, a résolu d'entendre, demain mardi, M. le président du conseil, M. le ministre de la guerre et M. le ministre de l'intérieur. De son côté, M. Dufaure a déclaré à ses collègues qu'il y avait un autre moyen de trancher la question et qu'il l'indiquerait en temps opportun.

Quel spectacle nous donnons à l'Europe! Les plus grandes questions occupent le monde, une crise immense est ouverte, d'inévitables événements vont décider de la destinée des Etats, et, pendant que tout nous convie aux fortes méditations, aux pensées élevées, notre grande affaire est de stipuler pour les athées! La majorité républicaine ne connaît rien de plus important, rien de plus urgent. Elle s'indigne des résistances qu'elle rencontre, croit tout compromis si on hésite et veut absolument que la puissance publique rende des honneurs à ceux qui ont bafoué la religion d'un pays. Elle s'obstine à répéter qu'elle a derrière elle « l'immense majorité de la France » quand elle blesse si ouvertement le sentiment public : elle parle du respect de la foi comme d'une « humiliation de la société moderne. » Ce n'est plus seulement le sens gouvernemental qui

manque à la vraie République; elle est en pleine démençe, et c'est la haine de l'Eglise qui lui a fait perdre la raison.

### L'EXPOSITION DE 1878.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« Dans le monde politique comme dans le monde industriel, on se préoccupe fort peu du mauvais vouloir de l'Allemagne au sujet de l'Exposition; il semble suffire que les autres nations y apportent leur concours.

» D'un autre côté, on remarque aujourd'hui, pour la première fois, que certains journaux de Vienne semblent déjà révéler une certaine pression relative à la participation de l'Autriche à l'Exposition de 1878.

» Il nous revient encore que l'abstention de l'Allemagne à l'Exposition de 1878 cause une vive émotion à l'étranger. Cette abstention est aujourd'hui irrévocable, comme nous avons été précédemment des premiers à l'annoncer. Nous apprenons aujourd'hui d'une source non moins certaine que d'importantes industries de l'Alsace manifestent l'intention de prendre part à cette Exposition, mais à titre privé seulement, depuis qu'il est question que l'Allemagne n'y participera pas.»

On écrit de Berlin, à la *Gazette de Cologne* :

« Dans la discussion à laquelle la presse allemande se livre actuellement au sujet de l'Exposition universelle de 1878, il ne s'agit pas de savoir si les Allemands prendront ou non part à cette Exposition; il s'agit seulement de la participation officielle du gouvernement. En ce qui concerne les particuliers, on annonce qu'un grand nombre d'établissements industriels de l'Allemagne travaillent déjà activement pour envoyer leurs produits à Paris.

» Les motifs que l'on fait valoir contre la participation semblent assez faibles à beaucoup de personnes pour leur faire supposer que le gouvernement allemand a changé

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LE FACTEUR DE CANTON.

(Suite et fin.)

Alors le prince fit un signe, et tous les mandarins s'étant approchés, il reprit à haute voix :

— Les fils de la dynastie de Han sont protégés du ciel, et une grande bénédiction vient de descendre sur eux.

— Qu'est-il donc arrivé? demandèrent toutes les voix.

— Regardez cet homme, reprit l'empereur, et adorez-le comme un dieu protecteur; car sa science a découvert un breuvage qui non-seulement soulage toute maladie, mais fait reflourir en nous la vie, comme l'éché fait reflourir les bourgeons.

Tous les yeux se tournèrent sur Effendon, et un long murmure d'admiration s'éleva dans la foule des courtisans.

— Ce breuvage, reprit l'empereur, je pourrais le réserver pour moi seul; mais il a été dit que le

souverain maître devait être comme une rosée bienfaisante pour ses sujets. C'est pourquoi je veux que mes fidèles serviteurs aient leur part du trésor de la vie.

Et saisissant la coupe :

— Qu'ils approchent donc, ajouta-t-il, tous ceux qui veulent puiser comme moi dans cette coupe la santé, la force et la jeunesse.

Il y eut à ces mots un grand mouvement dans la foule des courtisans.

Tous ceux qui ignoraient le complot s'avancèrent avec empressement vers l'estrade, tandis que les autres restaient en arrière en se jetant des regards inquiets.

L'empereur les compta de l'œil : c'étaient les plus hauts officiers de l'empire ! Il les appela par leurs noms.

— Pourquoi les plus nobles ne passent-ils point les premiers? demanda-t-il en soulevant la coupe d'or. Avance, avance, Fo-hu ! c'est par toi que je veux commencer.

Le censeur, pâle et chancelant, fit quelques pas vers le trône; mais tout à coup il s'arrêta, étendit les mains et tomba à genoux en s'écriant que le médecin était un imposteur.

Ses complices l'imitèrent.

Alors l'empereur se leva menaçant, et s'écria d'une voix terrible :

— Le ciel a marqué le signe tao sur votre front !

Moi qui suis le père et la mère de mon peuple, vous m'aviez entouré de vos ruses comme d'un filet, et vous y voilà pris vous-mêmes. Que les cieus azurés en soient bénis. Et vous, soldats, arrêtez ces empoisonneurs, et que la torture les force à l'aveu de leur crime.

A ces mots, les gardes accoururent des portes de la salle, s'emparèrent de Fo-hu et de ses compagnons qui furent emmenés.

Le reste de la cour semblait saisi de surprise et d'épouvante.

Il y eut un moment de trouble pendant lequel le cérémonial fut oublié.

Les plus fidèles serviteurs de l'empereur avaient entouré le trône, s'informant des détails du complot, et exprimant tout haut leur horreur.

Enfin les yeux se reportèrent sur Effendon, qui dans le premier moment de trouble avait été oublié, et l'empereur lui faisant signe d'approcher :

— Viens, toi qui m'as sauvé ! dit-il avec bonté; viens, fidèle Wang-ti ! et quels que soient tes desirs, exprime-les, ils seront accomplis.

Le facteur s'agenouilla.

— Commence donc par me pardonner de l'avoir trompé, dit-il, car je ne suis point médecin, et mon nom n'est pas Wang-ti. Tu vois devant toi, fils du ciel, un barbare étranger qui a bravé tous les périls pour venir te demander justice.

Il raconta alors en détail sa propre histoire sans

rien déguiser, et tout le monde l'écouta avec étonnement et admiration.

Enfin, quand il eut achevé, l'empereur lui fit signe de se lever, et le regardant avec honte :

— Le sage excuse le tigre qui déchire le chasseur pour sauver ses petits, dit-il; on peut donc te pardonner d'avoir violé les lois du *dessous du ciel* pour ta fille. Il est dit d'ailleurs que le souverain empereur doit être une fontaine de délices pour tous ceux qui l'approchent. Relève-toi donc et reviens à l'espérance, car si celle que tu cherches respire encore, elle te sera rendue.

Cette promesse fut tenue; et, un mois après, Effendon cingla vers l'Amérique avec Marie, dont la tendresse pour son père semblait encore avoir grandi.

Elle avait en effet compris toute l'étendue de ce dévouement qui avait surmonté tous les obstacles, et vaincu pour ainsi dire les impossibilités.

Aussi, lorsque l'on parlait devant elle d'entreprises difficiles, au succès desquelles le vulgaire refuse de croire, et qu'Effendon répétait selon son habitude :

— Avec la volonté on remue des montagnes!

La muette ne manquait jamais d'ajouter un signe qui voulait dire :

— Et on les transporte avec l'amour !

(Magasin pittoresque, tome xi.)



d'avis pour des raisons politiques. Ces personnes pensent que l'horizon est déjà assez noir du côté de l'est et qu'on ne doit pas le troubler à la légère du côté de l'ouest. »

Une grande quantité d'armes de toutes sortes, provenant de la guerre franco-allemande, sont offertes, en ce moment, à tous acheteurs, sur la place de Londres, par des maisons allemandes. Un personnage russe s'est mis en rapport avec les intermédiaires pour l'acquisition de ces armes.

Plusieurs dépêches chiffrées ont été transmises par notre ambassadeur à Berlin à M. le ministre des affaires étrangères. Un membre du cabinet disait l'autre matin, à ce sujet, que M. de Bismark, dans son entretien avec lord Salisbury, était enfin sorti du mystérieux silence qu'il garde depuis six mois.

Le prince de Galles, qui devait aller chasser chez le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, a fait dire que des circonstances graves l'empêchaient de se rendre en France.

On lit dans l'Univers :

Le citoyen Floquet a prononcé, dans la séance du 21, des paroles qui, considérées en elles-mêmes, ont la valeur d'un charabia quelconque du *Rappel* ou du *Journal des Abrutis*, mais qui sont un lugubre signe du temps, quand on songe qu'elles ont pu être proférées à l'Assemblée législative, sans y être accueillies par un cri d'indignation immédiat et unanime.

Notre législation garde encore çà et là quelques vestiges de la pensée religieuse. Si large qu'elle soit au point de vue des cultes, elle n'est pas encore descendue jusqu'à la fange de l'athéisme. Par cela seul qu'elle défère le serment, elle reconnaît au moins l'existence de Dieu et de sa justice, laquelle justice suppose évidemment, étant données les choses humaines telles que nous les voyons, la survivance de l'âme à la décomposition du corps. Ce minimum est trop peu sans doute. C'est beaucoup pourtant. C'est la ligne de démarcation entre la civilisation et la barbarie. Avec la foi en Dieu et la croyance à l'immortalité, l'homme est un chrétien incomplet; sans cette foi, il n'est qu'un singe savant. N'être qu'un singe savant, matière organisée pour la pensée et la jouissance par une nature aveugle qui, ne voyant pas son produit, ne le surveille pas, ne le jugera pas, ne le punira pas; échapper ainsi à la responsabilité sérieuse de ses œuvres, qui est la responsabilité devant un juge tout-puissant, incorruptible et inévitable, c'est l'ardent et continu désir des beaux esprits qui, sans vergogne, se rangent avec Horace et Lucrèce sous la houlette d'Epicure. Seulement entre le singe par nature et le singe par volontaire élection, il existe encore quelques différences, généralement à l'avantage du premier, parmi lesquelles nous remarquons celles-ci. Jacquot aime les noix, les carottes, les cabrioles, Jacquot ignore totalement la pudeur, mais Jacquot est stoïquement indifférent aux honneurs. Le bismarck à poils rares qui se déclare proche parent de Jacquot, y est très-sensible. Il en veut beaucoup, il en veut partout. Un de ses congénères vient d'expirer. Que reste-t-il à faire? Rien autre chose qu'à débarrasser le logis d'une masse animale en voie de décomposition. L'animal n'est plus. S'il n'est plus, quelle raison et quel moyen de faire quelque chose pour lui? De toute évidence, ces honneurs funèbres supposent l'immortalité de l'âme. L'homme qui croit à Dieu et à l'âme honore, dans une dépouille qui déjà s'altère, l'âme que la mort a conduite aux pieds de Dieu. S'il n'y a pas d'âme, les honneurs funèbres sont une momerie ridicule. Libres penseurs réunis autour d'un cercueil, qu'honorez-vous? Des ossements et des tissus organiques en voie de désagrégation? — Vous pouviez demeurer chez vous. Ces tissus et ces ossements ne vous voient pas et ne vous entendent pas. — Nous honorons la mémoire d'un libre penseur courageux. — Il ne faut aucune espèce de courage pour être libre penseur; il suffit de se proclamer soi-même son idole. Vous honorez une mémoire. Qu'est-ce qu'une mémoire, quand il s'agit d'un animal rentré dans le néant? — Nous honorons les convictions du défunt,

qui sont les nôtres. — A la bonne heure! Vous faites une démonstration sur un cercueil. Le défunt n'est qu'un prétexte; il fallait l'avouer dès le commencement.

Mais vous portez vos prétentions trop haut quand vous demandez que la société s'associe à cette hideuse démonstration.

Vous voulez témoigner hautement, même en présence de la mort, que non-seulement vous avez apostasié votre baptême catholique, mais rejeté toute espèce de sentiment religieux. L'enfouissement civil conserverait un reste de décadence, si le défunt avait déclaré que, sans adhérer à un des cultes reconnus dans le pays, il croyait au Créateur, lui demandait pardon de ses fautes et remettait son âme entre les mains de cet être infiniment juste et infiniment bon. Mais parce que la religion révélée est en fait la religion réelle, les aspirants à l'enfouissement civil ne tiennent jamais ce langage. Dieu ne pouvant être que l'infinie vérité, l'infinie sagesse, l'infinie autorité, l'infinie justice, ils haïssent Dieu, et dans leur folie, à force de le haïr, ils finissent par se persuader qu'ils l'ont aboli. Vivants, ils ne priaient pas; morts, ils ne veulent point de prières. Ni prêtre, ni pasteur, ni rabbin, ni muphti; rien que la pelle du fossoyeur.

Une société profondément malade peut tolérer un insolent et stupide étalage d'athéisme. Ce n'est jamais impunément. Cette folie est contagieuse. Elle se répand de proche en proche et fait les soldats qui se débattent au premier choc, les fonctionnaires publics qui envisagent leurs devoirs à l'unique point de vue de l'avancement, les écrivains qui trempent leur plume dans le poison, quand le poison est bien coté sur le marché, les citoyens qui se mettent du côté du coquin contre les gendarmes, et finalement les pétroleurs et pétroleuses.

Mais honorer publiquement ce grossier outrage au bon sens et à la conscience humaine, ce serait pour une société descendre au dernier degré de l'abjection, ce serait aussi le plus grand des périls. Conduire nos soldats en armes autour du cercueil de l'homme qui a nié jusqu'au bout la justice future, c'est s'interdire de lui demander le sacrifice de sa vie. S'il n'existe que cette vie, elle est pour chacun le bien le plus cher, le souverain bien. L'amour de la patrie est un sentiment poétique, mais creux, pour le singe à qui l'on a donné à tenir un fusil à aiguille. Si, en face de l'ennemi, il ne déserte pas, il n'est qu'un poète, c'est-à-dire un sot. L'armée française n'a pas à recevoir de telles leçons, surtout aux jours difficiles qu'il nous faut traverser.

Donc, ô citoyen Floquet, trouvez suffisantes les libertés aujourd'hui accordées à la prédication du brutal athéisme. Ecrivez et faites écrire dans cent journaux que le devant Dieu n'est plus qu'un épouvantail pour les esprits faibles, qu'en République on n'a pas besoin de lui et que même il est gênant. Allez même un peu plus loin; donnez, donnez tout de suite aux foules laborieuses cette félicité parfaite à laquelle jadis l'influence clérical faisait obstacle, et prouvez par des faits qu'en supprimant Dieu vous supprimez la misère; ce sera un grand argument en faveur de l'athéisme. Si vous êtes impuissant à le fournir, donnez le change aux foules en flattant leurs plus bas instincts. Bâissez pour les vivants encore quelques théâtres, quelques alcazars, quelques cafés-chantants, mais ne vous occupez pas des morts. Seule la religion, qui croit à la justice éternelle, a qualité pour honorer les cercueils. D'un œil maternel, elle suit l'âme dans ces régions que vous ne savez pas apercevoir, et, oubliant volontiers les fautes qu'au départ le pardon divin a sans doute effacées, elle appelle la société à rendre hommage au bien qui put être accompli et à se souvenir des salutaires exemples dont l'histoire lui est léguée.

La peur de Dieu est le secret mobile de tous les agissements de la libre-pensée. Le gouvernement étant aux yeux des mécréants le personnage le plus considérable qui soit ici-bas, puisqu'il est le plus fort, ces pauvres gens s'imaginent que la cause de Dieu serait bien près d'être perdue si le gouvernement se mettait résolument avec eux contre Dieu. Il s'est rencontré des gouvernements athées; ils ont été rares et ils ont peu duré, étouffés qu'ils ont été par le sang que leur main répandait. Avant la fin du dix-neuvième siècle, nous reverrons peut-être ce sinistre phénomène. Le gouvernement athée proclamera la liberté de conscience et persécutera les consciences religieuses. C'est l'invariable programme. Le gouvernement athée sera

aux mains d'hommes sans conscience parce qu'ils seront sans Dieu; ils feront en peu de jours beaucoup de mal, et le feront sans remords. Mais leur triomphe sera court. Du milieu de la nation violemment troublée se lèvera un homme croyant en Dieu; il brisera le gouvernement athée, et le peuple, ayant retrouvé le Père qui est dans les cieux, vivra et adorera.

Il y aurait un moyen de relever la France, ce serait de prononcer le grand nom de Dieu, au nom du gouvernement, avec un accent de respect si profond que la nation tout entière, réveillée par ce cri de l'âme intelligente, le redit avec émotion des bords de l'Océan aux rives du Rhin. Mais M. de Marcère n'a pas cet accent. En présence des revendications hautaines de l'athéisme qui veut être publiquement honoré, il cherche une porte dérobée pour éviter à la fois le oui et le non. Il pourra bien la trouver. On l'admira sans doute à Domfront, mais il ne relèvera pas la France.

## Etranger.

Dans une longue dépêche sur l'entrevue du prince de Bismark avec lord Salisbury, le *Daily Telegraph* dit qu'il n'a pas été question de la France.

Le prince a déclaré que, liée avec la Russie, l'Allemagne soutiendrait l'Angleterre dans ses efforts pour maintenir la paix, mais ne l'appuierait pas contre la Russie.

Le prince de Bismark a montré peu d'espoir dans le maintien de la paix.

Lord Salisbury a été plus satisfait de l'empereur que du grand chancelier.

Il a constaté que, dans l'Allemagne, l'opinion était toute en faveur de la Russie.

Le *Standard* publie la dépêche suivante de Vienne :

« Des avis reçus ici annoncent que le prince de Bismark propose l'occupation militaire de la Bulgarie par la Russie jusqu'en septembre 1877. »

On écrit de Berlin à la *Gazette de Saint-Petersbourg* (édition allemande) :

« L'Allemagne n'a pas seulement garanti sa neutralité complète en cas de guerre entre la Turquie et la Russie; mais elle s'est aussi engagée à masser son armée le long de la frontière autrichienne, si cette puissance s'avisait d'appuyer de ses armes la résistance de la Turquie. »

Berlin, 25 novembre.

On a beaucoup remarqué dans les cercles diplomatiques que le prince de Bismark a refusé de recevoir en audience de congé Edhem-Pacha, ambassadeur turc à Berlin, qui se rend à Constantinople pour représenter la Turquie à la conférence; après le désappointement que le marquis de Salisbury paraît avoir remporté de son entrevue avec le grand chancelier, ce refus se prête à des interprétations fort défavorables à l'appui que les démarches de l'Angleterre en faveur de la Turquie pourraient rencontrer auprès des puissances.

Constantinople, 25 novembre.

Le marquis de Salisbury, d'après une note officielle parvenue aujourd'hui au cabinet turc, est muni de pleins pouvoirs pour prendre à la conférence telles décisions qui lui paraîtront convenables, sans en référer à son gouvernement. Il a aussi pleins pouvoirs pour donner à la flotte anglaise les ordres que les éventualités pourraient rendre nécessaires.

La conférence ne se réunira que le 15 décembre.

## Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-OISE.

Présidence de M. Violas, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Audience du 23 novembre.

AFFAIRE DU COLLÉGIEN LAURENCE.

Cette affaire est déjà venue devant la cour d'assises de Seine-et-Oise le 20 juillet dernier; les débats eurent lieu à huis-clos et la cour rendit un arrêt disant que, des élé-

ments nouveaux ayant été apportés aux débats par les déclarations de deux médecins cités par la défense, il y avait lieu de procéder à une information supplémentaire, qui devait avoir pour but d'examiner si l'accusé Laurence jouit de la plénitude de ses facultés et s'il y avait dans sa famille des facultés d'affections mentales.

La cour, en conséquence, délègue, pour se livrer à une expertise, MM. les docteurs Lassègue et Mottet, de Paris, et M. le docteur Penard, de Versailles; elle commet M. Boulet, membre de la cour, à solliciter à toutes les mesures d'information qui seraient jugées nécessaires, et renvoyait l'affaire à une autre session.

Le rapport des experts chargés d'examiner l'état mental de l'accusé doit être d'un grand poids dans la décision du jury; on dit que ce rapport conclut à la responsabilité d'Laurence, tout en atténuant par la déclaration d'incapacité de l'accusé la responsabilité de son intelligence.

C'est aujourd'hui qu'elle est venue. Le jeune Laurence n'a pas changé depuis quatre mois; il a toujours la même physionomie aux traits accentués, au teint brun et ment penché en avant et regarde presque continuellement à terre. Laurence porte un uniforme complet de collégien; le 20 juillet dernier, il comparait vêtu en bourgeois.

M. de Froidefond de Farges, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

M<sup>e</sup> Carraby est au banc de la défense.

On se rappelle les circonstances du crime monstrueux commis par l'accusé. Le 30 mars dernier, le jeune Laurence, âgé de 16 ans, élève du collège de Pontoise, profita de l'absence de ses parents pour étrangler Julie Rollin, leur domestique, et se porter sur elle aux plus criminels attentats.

L'accusation le rend aussi responsable d'odieuses tentatives contre un jeune enfant âgé de moins de treize ans.

Après la lecture de l'arrêt de renvoi, M. le procureur de la République requiert qu'il plaise à la cour, attendu que les débats pourraient révéler des faits préjudiciables aux bonnes mœurs, d'ordonner qu'ils auront lieu à huis-clos.

La cour rend un arrêt conforme, et M. le président donne immédiatement l'ordre de faire évacuer la salle d'audience.

Les débats à huis-clos durent jusqu'à une heure avancée de la soirée.

M. le président les résume et déclare que la question de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner sera posée au jury; celui-ci se retire dans la chambre des délibérations.

Au bout d'une demi-heure, il revient avec une réponse affirmative sur les questions de coups et blessures et d'attentat à la pudeur.

Ce verdict admet des circonstances atténuantes.

Laurence est condamné à quatre ans d'emprisonnement.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous croyons utile de remettre sous les yeux du public l'article 23 de la loi du 25 avril 1844, qui intéresse tous les patentés :

« La contribution des patentes est due pour l'année entière par tous les individus exerçant au mois de janvier une profession imposable.

» En cas de cession d'établissement, la patente sera, sur la demande du cédant, transférée à son successeur; la mutation de cote sera réglée par arrêté du préfet. »

Nous devons ajouter, pour compléter ce qui précède, que, dans le cas où la demande de transfert ne serait pas faite à la préfecture dans les trois mois de la cession, le cédant serait tenu de payer sa patente pour l'année entière, et le preneur à partir du mois de l'entrée en jouissance.

Voici, d'après la *Correspondance universelle*, quel a été le résultat de ce que nos confrères d'Angers ont appelé le pèlerinage auprès de M. de Marcère :

« Plusieurs députés des gauches, renonçant à pouvoir obtenir dans l'administration les changements qu'ils désirent depuis longtemps, ont fait envoyer de différents



départements des délégations d'électeurs à M. de Marcère pour lui demander le remplacement immédiat de tel ou tel préfet, ou même sous-préfet, sous le prétexte plus ou moins fallacieux que ces fonctionnaires ne sont point républicains, ou qu'ils ont conservé des relations avec d'importants personnages d'autres partis.

M. le ministre de l'intérieur, qui connaissait à l'avance ce qui devait lui être demandé, s'est borné à répondre aux envoyés que la question serait examinée et qu'il y serait fait droit s'il y avait lieu.

Nous croyons être utile aux anciens serviteurs de l'armée et aux veuves de militaires qui touchent des secours du département de la guerre en leur faisant connaître qu'en suite de nouvelles mesures, leurs demandes doivent être adressées directement, non comme jadis au ministre de la guerre, mais aux commandants de corps d'armée.

**Recette utile.** — Beaucoup de personnes dont l'estomac délicat ne peut supporter l'acreté des choux seront heureuses de connaître un moyen d'adoucir le goût de ces légumes et de les rendre supportables pour les estomacs les plus rétifs.

Ce moyen est bien simple : il consiste à mettre avec les choux, pendant tout le temps de leur cuisson, un nouet de linge contenant un gros morceau de mie de pain : la cuisson terminée, on enlève la mie de pain qui a absorbé toute l'acreté et le mauvais goût des choux, ainsi qu'on le constate aisément par l'odeur fétide qu'elle dégage.

Cela fait, on assaisonne les choux, qui sont devenus absolument sains et n'ont plus aucune trace de mauvais goût.

#### VILLE DE SAUMUR.

##### Avis administratif.

###### Arrêté.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu le règlement de police municipale du 1<sup>er</sup> juillet 1851, approuvé par M. le préfet le 9 juillet, même mois ;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837 Considérant que la salubrité publique et les convenances exigent que les bâtiments de la prise d'eau en Loire et leurs abords soient de la plus stricte propreté ;

Arrête : Art. 1<sup>er</sup>. Il est expressément défendu de faire ou de déposer des immondices, de quelque nature qu'elles soient, le long des murs du bâtiment de la prise d'eau, place du Bellay, et le long du quai ou de la levée, à 100 mètres en aval et 100 mètres en amont de ce bâtiment.

Art. 2. M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 octobre 1876.  
Le Maire, LEGOY.

#### VILLE DE SAUMUR.

##### Le Maire de la ville de Saumur,

Vu le décret de M. le Président de la République du 24 août 1876, prescrivant que le recensement de la population devra être fait dans les deux derniers mois de la présente année ;

Arrête : Art. 1<sup>er</sup>. — MM. P. Taveau, Mâlo, Léonard-Chevalier et Perruchot sont délégués par l'administration municipale pour opérer, à domicile, le dénombrement de la population de la ville de Saumur.

Art. 2. — Les habitants sont invités à donner auxdits délégués tous les renseignements nécessaires pour aider à la bonne exécution de ce travail, fait dans l'intérêt public.

Art. 3. — M. le Commissaire de police devra mettre ses agents à la disposition des délégués de l'administration, toutes les fois qu'ils le jugeront nécessaire.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 9 novembre 1876.  
Le Maire,  
G. ROSSET, adjoint.

#### Variétés.

##### LES HUSSARDS.

Au moment où l'on parle d'une modification de l'uniforme et de l'armement des hussards prussiens, il est à propos de rappeler l'origine des hussards hongrois, qui ont servi de modèle aux autres.

En 1445, au moment où les nécessités de la défense du territoire hongrois firent songer à la création d'une cavalerie solide, la Couronne ordonna que les paysans fournissent un homme sur vingt, et cet homme, qui devait être un cavalier, fut désigné tout simplement par le terme de *vingtième* ou « houtzar, » en langue magyare.

Ces hommes furent recrutés parmi les populations qui occupent les immenses landes de la Hongrie, et dont l'occupation consiste, dès leur enfance, à garder les troupeaux et à capturer les chevaux sauvages. Ils sont de taille moyenne, tout en os et en muscles ; forts et souples comme l'acier, insensibles à toutes les intempéries, ils atteignent avec leurs lassos les chevaux sauvages, les domptant et les montant sans selle et sans bride. Ils forment une population de cavaliers semblables aux Kirghises, aux Tartares, aux Bédouins et à quelques autres peuples ; aussi ne peut-on rencontrer de pareils hommes ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en France, ni même en Russie, pas même parmi les Cosaques, dont le nom véritable est « Casagues. »

Ces derniers, en effet, ainsi que l'a fait remarquer tout dernièrement M. de Drygalski, écrivain militaire prussien, n'ont jamais mené cette existence de nomade qui seul eût pu leur donner l'amour du cheval et de la vie passée à cheval ; aussi aucun cavalier cosaque ne pourrait-il se mesurer avec un cavalier hongrois. Et aujourd'hui encore, ces cavaliers sont recrutés de préférence parmi les habitants des landes.

Ainsi donc, on peut dire que la Hongrie seule possède de véritables hussards. La France, l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne n'ont pu créer que des corps semblables seulement par le nom et l'uniforme. La Prusse a commencé cet essai il y a 155 ans (en 1721), et il faut avouer qu'elle a réussi, pendant ce laps de temps déjà considérable, à obtenir un corps qui peut affronter le dédain des Hongrois, mais qui, même dans les meilleurs de ses régiments, comme par exemple le 3<sup>e</sup> hussards de Brandbourg, dits de Ziethen, lesquels portent le dolman rouge à tresses noires, n'a pas atteint la perfection des Magyars et ne pourra jamais l'atteindre, par la raison excellente que les hommes manquent, et qu'on ne peut acheter des hommes comme on peut le faire pour les chevaux.

Après les hussards de Ziethen, il faut placer immédiatement les hussards de Brunswick (17<sup>e</sup> régiment), lesquels ont le dolman noir, avec tresses jaunes, et portent une tête de mort sur leur bonnet.

#### Faits divers.

Un acte de vandalisme stupide vient d'être commis au musée du Luxembourg. Un des deux tableaux de Meissonier qui s'y trouvent, « Napoléon III à la tête de son état-major, » a été mutilé indignement par un individu resté inconnu.

Profitant d'un moment où la galerie était déserte, ce misérable a labouré, avec un instrument pointu, la tête de Napoléon III, qui a été presque entièrement enlevée. L'instrument a même entamé le bois du panneau.

Déjà, il y a deux ou trois ans, on avait détérioré cette œuvre d'art avec un crayon qui a tracé une raie profonde dans le panneau, depuis la tête du général Fleury jusqu'à celle de l'empereur.

Il faut être atteint de folie ou profondément stupide pour aller exercer sur un tableau une vengeance de ce genre.

Voici les derniers renseignements parvenus à la *Gazette des Tribunaux* au sujet de l'affaire de la femme coupée en morceaux :

Un nommé Sébastien-Joseph Billoir, âgé de 57 ans, ancien militaire, ayant demeuré pendant un certain temps rue Myrrha, 87, vivait avec une femme qu'il disait la sienne, et tous deux passaient habituellement leurs soirées au café Charles, boulevard Ornano, 2.

Au moins d'octobre dernier, Billoir quitta son domicile, et depuis le 6 novembre on n'a plus revu au café Charles sa femme, avec laquelle il était dans les plus mauvais rapports. Quelques habitués de ce café, venus à la Morgue, crurent, dans le cadavre de la victime de Clichy, reconnaître celui de la concubine de Billoir, et s'empressèrent d'en informer M. le chef du service de sûreté.

Des recherches, faites aussitôt, firent découvrir le nouveau domicile de Billoir, rue des Trois-Frères, 51, et, à cette adresse, on confirma la disparition de sa maîtresse, partie depuis le 7 novembre, à la suite d'une querelle encore plus violente que d'habitude.

Arrêté et conduit devant M. Jacob, Billoir reconnaît qu'il avait longtemps vécu avec une femme L..., qui l'avait quitté pour se placer comme domestique, probablement dans les environs de Paris. Billoir affirma qu'il ignorait ce qu'était devenue sa maîtresse, qui avait un certain revenu et lui venait même en aide, puisqu'il est sans ressources, sollicite partout des secours par lettre et n'a pour vivre qu'une pension, dont il escompte toujours le revenu d'avance.

Malgré ses dénégations relativement au crime qu'on lui attribuait, et en présence des affirmations des personnes qui persistaient à reconnaître sa maîtresse dans le cadavre de la victime, on dut procéder à une perquisition minutieuse au domicile de cet homme.

Cette opération amena la découverte d'une malle contenant les effets de la femme L..., mais on ne trouva rien qui pût établir la mort d'une femme, et surtout l'identité de la victime avec son ancienne concubine.

Il a été néanmoins consigné au Dépôt, après un nouvel interrogatoire que lui a fait subir aujourd'hui M. le commissaire de police, interrogatoire qui n'a rien fait connaître de nouveau.

Voici des renseignements très-précis concernant la maîtresse de Billoir qui est disparue.

Elle se nomme Marie Le Manach, femme ou veuve Bellengé, née à Pédernu (Cotes-du-Nord), vingt-sept ans, ayant demeuré jusqu'au 7 courant rue des Trois-Frères, 51, et antérieurement rue Christiani, 14.

On ne saurait, quant à présent, rien préjuger au sujet de la culpabilité de Billoir ; il est à noter cependant que ses réticences et certaines contradictions que l'on relève dans ses réponses sont de nature à inspirer des soupçons sur son compte.

La représentation de *Kosih*, au théâtre de la Renaissance, à Paris, a été interrompue lundi par un incident vraiment comique.

Au troisième acte, le jeune Urbin-Sagami dit à Berthelien-Xicoco :

— Mais pourquoi ne voulez-vous pas de moi pour gendre ?... J'ai pourtant une position superbe !... Ministre de...

— Ministre ?... répond Berthelien. Est-ce que je veux d'un ministre pour gendre !... Aujourd'hui, ce n'est pas une position assez solide !...

A ce moment, un monsieur, qui était placé au balcon avec sa femme, se mit à applaudir bruyamment, en criant :

— Bravo ! bravo !

— Veux-tu te taire ?... lui dit sa femme, comme s'ils avaient été dans leur appartement ; veux-tu te taire !... et ne pas toujours faire de la politique ! surtout au théâtre !...

— Bravo !... bravo !... criait toujours le mari. Berthelien a raison !...

Enfin, la discussion devint tellement violente, entre le mari et la femme, que le public et les artistes, qui riaient à se tordre, ne s'occupèrent plus que de ce couple bizarre, jusqu'à ce que l'inspecteur de la salle, accompagné d'un garde de Paris, l'eût fait sortir de la salle.

Un photographe de nos amis, dit l'*Indépendant*, de Tours, vient de recevoir d'un de ses clients la curieuse épître que nous reproduisons en respectant scrupuleusement l'orthographe fantaisiste de l'auteur :

« Monsieur X\*\*\*,

» Vous m'exuserai si je vous écris ces quelques mots d'amitié. C'est que je n'ai pas de compliments à vous faire sur les photographies que vous m'avez tiré car je suis passablement mal tiré à la vue de tous ceux qui les ont vue on ne voit pas seulement les yeux qui sont pourtant la chenille ouvrière de l'individu. Mais enfin si vous voulez me retirer en busc je vous remettrai 2 fr. 50 et si vous ne voulez pas, bien sûr que vous ne me retirerez jamais. C'est peut-être parce que vous vous êtes dit : c'est un pésant (paysan), c'est assez bien. Mais l'argent d'un pésant vaut bien celui d'un Noble. Rien de plus à vous dire. Salut. G... Désiré. »

A la correctionnelle :  
Le président. — Comment reconnaissez-vous votre mouchoir ?  
Le plaignant. — A sa couleur, j'en ai plusieurs autres semblables.  
Le président. — Ce n'est pas une preuve, car j'en ai moi-même un dans ma poche qui est exactement pareil.  
Le plaignant. — Ça ne m'étonne pas, on m'en a volé plusieurs !

Pour les articles non signés : P. GODRY.

#### FIAT LUX !

LA LUMIÈRE, journal catholique, populaire et politique, paraissant tous les samedis, 16 pages. UN AN : FRANCE, 10 fr. ÉTRANGER, 15 fr. — Sommaire des 2 premiers numéros : Donnons-nous la main ; — A Versailles ; — Nos informations ; — Chronique parisienne ; — Promenade au Père-Lachaise ; — La dernière classe d'un petit Alsacien ; — Courrier européen ; — Hygiène ; — Travail ; — Commerce et agriculture ; — Histoire nationale populaire ; — Musique, Théâtres, Variétés et Finances ; — Les deux orphelins de la rue du Mail (épisode de la Commune) ; — La Gorgone ; — etc. Principaux collaborateurs : MM. de Boisgobey, Dr Brochard, R. Bruneseur, E. Caron, G. Claudin, A. Daudet, O. Havaré, Guénébault, La Landelle, Labutte, Lepage, J. Méténié, Victor Tissot et Mlle Desaignes, M. G. de Haupt et M<sup>me</sup> de Saint-Villars.

Voici ce qu'écrivit un curé de campagne à M. Normand, éditeur, 14, rue des Saints-Pères : « Contenez ! J'ai lu votre premier numéro qui m'a beaucoup intéressé et, ce qui est mieux encore, c'est que j'ai pu le passer à un brave homme qui ne croit à rien. Il l'a lu et l'on m'a dit que vous l'aviez fort intéressé. Un journal dans ce genre nous manquait. Vous réussirez, soyez-en sûr, à ramener beaucoup d'égarés à nos idées si vous continuez vos causeries populaires. Comptez sur moi, je vais me faire votre propagateur actif et, d'ici peu, votre journal sera dans tous les établissements publics de ma localité. J'en ai parlé à une personne qui, après examen, vous prendra plusieurs abonnements de propagande. »

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 27 novembre 1876.

#### La Fille de M<sup>me</sup> Angot

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. LECOQ.

M<sup>lle</sup> MOREAU-SAINTE jouera le rôle de M<sup>lle</sup> Lange.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4. S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THUAU.

Quand un livre est signé du nom du spirituel et célèbre auteur de la *Pénélope normande* et de *Sous les tilleuls*, il appelle forcément l'attention du monde lettré. A ce titre, le nouvel ouvrage d'Alphonse Karr, *On demande un tyran*, qui vient d'être mis en vente chez l'éditeur Calmann Lévy, ne saurait passer inaperçu. C'est un des plus piquants volumes du remarquable et judicieux écrivain, et il nous suffit d'en signaler l'apparition pour qu'il soit bientôt dans toutes les mains.

Dans une ville d'hiver, roman nouveau d'un auteur bien connu en France et à l'étranger sous le pseudonyme de Ouida, vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. L'auteur a mis hardiment le doigt au vif de nos plaies sociales. Son œuvre, critique humoristique des mœurs du jour, est écrite avec une verve toute parisienne et abonde en détails piquants, en observations fines et délicates.

#### UNE AFFAIRE D'OR ! LISEZ !!

BELLES ET BONNES MONTRES

AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE expédiées franco.

#### APERÇU DES PRIX :

MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.  
MONTRE argent, cylindre rubis. . . . . 20 fr.  
MONTRE glace plate, cylindre rubis. . 17 fr.  
MONTRE sonnante les heures, 1<sup>er</sup> choix. 25 fr.  
MONTRE marchant très-bien. . . . . 10 fr.  
MONTRE qualité inférieure. . . . . 7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAIN

On demande des déposants et des courtiers. ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).



**Purgatif et Dépuratif économique,** efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nau-

sées, renvois, vomissements même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le Duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois

par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 13 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. (31)

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

| Départs de Saumur :   |  | Arrivées à Poitiers : |  |
|-----------------------|--|-----------------------|--|
| 6 h. 20 m. matin.     |  | 10 h. 30 m. matin.    |  |
| 11 — 30 — —           |  | 4 — 30 — soir.        |  |
| 1 — 30 — soir.        |  | 9 — 7 — —             |  |
| 7 — 40 — —            |  | 11 — 41 — —           |  |
| Départs de Poitiers : |  | Arrivées à Saumur :   |  |
| 5 h. 50 m. matin.     |  | 9 h. 37 m. matin.     |  |
| 10 — 45 — —           |  | 3 — 30 — soir.        |  |
| 12 — 30 — soir.       |  | 7 — 39 — —            |  |
| 6 — 20 — —            |  | 11 — 18 — —           |  |

Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1876.

| Valeurs au comptant.                         |        |         |   | Valeurs au comptant. |        |         |  | Valeurs au comptant. |        |         |   |
|--|--------|---------|---|----------------------|--------|---------|--|----------------------|--------|---------|---|
| Dernier cours.                               | Hausse | Baisse. |   | Dernier cours.       | Hausse | Baisse. |  | Dernier cours.       | Hausse | Baisse. |   |
| 3 % jouissance décembre. . . . .             | 70     | 40      | » | »                    | »      | »       | Soc. gén. de Crédit industriel et          | 858                  | 75     | »       | » |
| 4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .           | 109    | 50      | » | »                    | »      | »       | com. 125 fr. p. j. nov. . . . .            | 530                  | »      | »       | » |
| 5 % jouiss. novembre. . . . .                | 104    | 47      | » | »                    | »      | »       | Crédit Mobilier. . . . .                   | 522                  | 50     | »       | » |
| Obligations du Trésor, t. payé. . . . .      | 490    | »       | » | »                    | »      | »       | Crédit foncier d'Autriche. . . . .         |                      |        |         |   |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .      | 233    | 50      | » | »                    | »      | »       | Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .     |                      |        |         |   |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .    | 488    | »       | » | »                    | »      | »       | Est, jouissance nov. . . . .               |                      |        |         |   |
| — 1865, 4 % . . . . .                        | 509    | 50      | » | »                    | »      | »       | Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .    |                      |        |         |   |
| — 1869, 3 % . . . . .                        | 375    | »       | » | »                    | »      | »       | Midi, jouissance juillet. . . . .          |                      |        |         |   |
| — 1871, 3 % . . . . .                        | 366    | »       | » | »                    | »      | »       | Nord, jouissance juillet. . . . .          |                      |        |         |   |
| — 1875, 4 % . . . . .                        | 481    | 50      | » | »                    | »      | »       | Orléans, jouissance octobre. . . . .       |                      |        |         |   |
| Banque de France, j. juillet. . . . .        | 3720   | »       | » | »                    | »      | »       | Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .     |                      |        |         |   |
| Comptoir d'escompte, j. août. . . . .        | 692    | 50      | » | »                    | »      | »       | Vendée, 350 fr. p. jouiss. juill. . . . .  |                      |        |         |   |
| Crédit agricole, 500 f. p. j. juill. . . . . | 397    | 50      | » | »                    | »      | »       | Compagnie parisienne du Gaz. . . . .       |                      |        |         |   |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .     | 340    | »       | » | »                    | »      | »       | Société immobilière, j. janv. . . . .      |                      |        |         |   |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .   | 710    | »       | » | »                    | »      | »       | C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . . |                      |        |         |   |
|  |        |         |   |                      |        |         |  |                      |        |         |   |

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876.)

| Départs de Saumur vers Angers.              |  | Arrivées à Saumur. |  |
|---|--|--------------------|--|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-pois.  |  | 9 h. 37 m. matin.  |  |
| 6 — 45 — —                                  |  | 4 — 30 — soir.     |  |
| 9 — 1 — —                                   |  | 9 — 7 — —          |  |
| 1 — 37 — —                                  |  | 11 — 41 — —        |  |
| 4 — 10 — —                                  |  |                    |  |
| 7 — 17 — —                                  |  |                    |  |
| 10 — 37 — —                                 |  |                    |  |
| Départs de Saumur vers Tours.               |  | Arrivées à Saumur. |  |
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. |  | 9 h. 37 m. matin.  |  |
| 8 — 20 — —                                  |  | 4 — 30 — soir.     |  |
| 9 — 41 — —                                  |  | 9 — 7 — —          |  |
| 12 — 38 — —                                 |  | 11 — 41 — —        |  |
| 4 — 44 — —                                  |  |                    |  |
| 10 — 28 — —                                 |  |                    |  |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

# GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

## AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment de riches broderies écruées de Nancy et des Vosges, telles que :

- Chemises de jour et de nuit, brodées, avec plastron; camisoles-plastron et autres, cousues, piquées et brodées à la main; garnitures pour chemises brodées, sur jolie toile.
- Taies d'oreillers, brodées sur toile.
- Riches mouchoirs, depuis 20 fr. jusqu'à 150 fr. la pièce. — Mouchoirs avec initiales, fil, à 95 cent.
- Robes brodées sur piqué, robes de baptême brodées sur nanzouk.
- Plus de 6,000 mètres de bandes brodées, solide, seront vendues à des prix incroyables, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres 20 centimètres.
- Cols, jolie toile, deux belles piqûres, à 95 c. la pièce.
- 50 pièces de belles guipures pour rideaux, haute nouveauté, depuis 55 c. le mètre.
- Dessus de lit, dessus d'édredon, guipure, au prix incroyable de 2 fr. 95 la pièce.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BEAUMONT.

Avis (article 536 du Code de commerce).

Le sieur Beaumont, Louis, pépiniériste à Doué-la-Fontaine, failli, a été déclaré non excusable, par jugement du 13 novembre 1876.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévéés.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

## UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Comprenant deux maisons de maître, cinq corps de ferme et divers morceaux détachés; le tout d'une contenance approximative de 44 hectares, sis en les communes de Saint-Clément-des-Lévéés, les Rosiers, la Menitrie, Saint-Mathurin-sur-Loire et Longué.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> DEGREZ, dépositaire des titres de propriété. (613)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Sur bail de mise à prix.

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,

Le dimanche 3 décembre 1876, à deux heures de l'après-midi,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 47,

Appartenant aux héritiers Lorrain et très-propre au commerce.

Mise à prix, 16,000 francs.

S'adresser aux héritiers LORRAIN ou à M<sup>e</sup> CLOUARD. (593)

### A VENDRE

DEUX CHEVAUX DE SANG (jument et cheval), fils de Guillaume-Taciturne et de Bréhan, petit-fils de Quimper et de Gouvioux, âgés de cinq ans et demi, s'attelant et se montant très-bien.

S'adresser à M. PERSAC, avocat, 6, rue du Préche, à Saumur. (600)

### RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

COMMUNE DE CORON.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Coron prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Coron, le dimanche 10 décembre 1876, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1° 1,010 mètres courants de terrassements. . . . . 7,221 f. 50
- 2° 1,010 mètres courants d'empierrements. . . . . 1,777 60
- 3° Travaux d'art. . . . . 336 24

Total. . . . . 9,335 f. 34

Les devis et cahiers des charges du canton sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

M. G. DOUSSAIN, quai de Limoges, 42, à Saumur, se charge, sans frais, de faire tous recouvrements de créances, tant à Saumur que dans toutes les villes de France et de l'étranger; les honoraires ne sont dus et ne peuvent être prélevés que sur les sommes encaissées, lesquelles sont versées de suite au client, aussitôt après l'encaissement. (583)

### CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

RECouvreMENTS.

On traite par correspondance.

### Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine) Paris, Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.,

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (585)

**DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN**  
Tonique et Hygiénique  
Supérieur à tous Bitters connus  
1<sup>re</sup> médailles à toutes les Expositions  
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE  
DANS TOUTES LES CAFÉS  
Entrepôt géo<sup>l</sup> p<sup>l</sup> la France et l'Export<sup>l</sup>  
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28. MARRAIGNE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,